

SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 30 octobre 2023

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mil vingt-trois, le trente du mois d'octobre à dix-neuf heures et trente minutes,

Le Conseil Municipal de la commune de MONTCHEVRIER, convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Maurice DESRIERS, Maire.

Présents : M. Maurice DESRIERS, M. Bernard FOULATIER, Mme Dominique VIGNON, M. Antoine COLLET Mme Séverine CHELOT, M. Jean-Claude CHICAUD, Mme Virginie PHILIPPON, Mme Simone MONGIS CARRION, M. Renaud POIRIER.

Absente excusée : Mme Pascale BOMBLED

Absent : M. Jonathan GOES

Mme Pascale BOMBLED a donné pouvoir à Mme Virginie PHILIPPON.

M. Jean-Claude CHICAUD est élu secrétaire de séance à,

9 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION, correspondant à 9 votants

Arrivée en cours de séance de Mme Séverine CHELOT.

Le Procès-verbal de la séance précédente du 27 septembre est adopté, à,

10 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION, correspondant à 10 votants

ORDRE DU JOUR :

TRAVAUX DE VOIRIE VC10S3 – CHOIX DE L'ENTREPRISE :

Le Maire présente au Conseil Municipal différents devis pour les travaux de réfection totale de la VC 10S3.

Après étude des différents devis, il propose de retenir le devis de l'Entreprise COLAS Centre Ouest qui s'élève à **59 602,00 € HT soit 71 522,40 € TTC.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, à main levée, à :

9 voix POUR 1 voix CONTRE et 0 ABSTENTION correspondant à 10 votants

DÉCIDE de faire réaliser ces travaux par l'Entreprise **COLAS Centre Ouest**

Et **AUTORISE** le Maire à signer le devis, à mandater la facture et à demander des subventions aussi élevées que possible.

RÉPARATION OU ACQUISITION D'UNE FAUCHEUSE D'ACCOTEMENTS :

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de réparer ou d'acquérir une nouvelle faucheuse d'accotements et présente différents devis ;

Après étude des différents devis, il propose d'acquérir une nouvelle faucheuse d'accotements et de retenir le devis de la société RICARD de Lourdoueix-St-Pierre pour un montant de **15 700 € HT soit 18 840,00 € TTC.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, à :

10 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION, correspondant à 10 votants,

AUTORISE le Maire à :

- signer le devis d'un montant de **15 700,00 € HT**.
- mandater la facture.
- demander des subventions aussi élevées que possible.

La reprise de l'ancien matériel s'élève à **2 000,00 €**

DEMANDE DE SUBVENTION ET PLAN DE FINANCEMENT - FAR 2024 :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que les demandes de subvention au titre du Fonds d'Action Rural (F.A.R) programme 2024 doivent être présentées avant le 31 octobre 2023 et propose d'y inscrire des travaux de réfection de voirie et l'acquisition d'une faucheuse d'accotements.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote à,
10 voix POUR, 0 voix CONTRE, et 0 ABSTENTION, correspondant à 10 votants,

DÉCIDE d'inscrire pour le programme F.A.R. 2024, les travaux de réfection de la voirie de la VC10S3 et l'acquisition d'une faucheuse d'accotements.

PLAN DE FINANCEMENT :

Dépenses HT	Recettes HT :
Réfection voirie communale VC10S3 : 59 602,00 €	Subvention FAR : aussi élevée que possible
Acquisition d'une faucheuse d'accotements : 15 700,00 €	Subvention FAR : aussi élevée que possible Part communale : 75 302,00 € (moins subventions FAR)
Total dépenses : 75 302,00 €	Total recettes : 75 302,00 €

- **APPROUVE** l'inscription des travaux de réfection de voirie de la VC10S3 et l'acquisition d'une faucheuse d'accotements présentés dont le montant s'élève à la somme de **75 302,00 €**
- **APPROUVE** le plan de financement,
- **SOLLICITE** une subvention aussi élevée que possible auprès du Fonds d'Action Rural, pour aider la Commune à financer ces travaux,
- **DÉCIDE** de faire exécuter ces travaux au cours de l'année 2024, suite à l'accord de la subvention F.A.R.

DÉCISIONS MODIFICATIVES – BUDGET COMMERCE :

Le Maire informe le Conseil Municipal que pour engager la dépense des travaux du Commerce en Section de Fonctionnement, il est nécessaire de procéder aux décisions modificatives suivantes :

- Compte 74748 (subvention autres communes) : augmentation de crédit : + **13 892,58 €**.
- Compte 615228 (entretien autres bâtiments) : augmentation de crédit : + **13 892,58 €**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, à
10 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION, correspondant à 10 votants

AUTORISE le Maire à procéder aux décisions modificatives.

PARTICIPATION AUX DÉPENSES SCOLAIRES :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu de la Commune d'AIGURANDE un courrier demandant notre participation financière aux dépenses des écoles maternelle et primaire d'AIGURANDE pour l'année scolaire 2022/2023, à hauteur de **125,00 €** par enfant, pour 23 élèves domiciliés sur notre Commune, soit un total de **2 875,00 €**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, à
10 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, correspondant 10 Votants,

AUTORISE le Maire à mandater cette dépense.

La séance est levée à 21H40.

Le Secrétaire,
M. Jean-Claude CHICAUD.



Le Maire,
M. Maurice DESRIERS,

